

Réussissons la réhabilitation de nos décharges



A l'heure actuelle, plus d'une commune de Meuse sur deux possède une décharge brute non conforme à la réglementation et pouvant être préjudiciable pour l'environnement. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a demandé, dans le cadre des Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, de programmer la résorption de ces décharges.

Le Conseil Général de la Meuse, par l'intermédiaire du S.M.D.E. (Syndicat Mixte Départemental d'Étude), en partenariat avec l'ADEME, a mis en œuvre un programme départemental de fermeture et de réhabilitation de ces décharges brutes et dépôts sauvages. Un Comité de Pilotage réunissant l'ensemble des acteurs concernés par ce sujet a été constitué pour valider ce programme. Il a été fait appel aux services du bureau d'études CSD AZUR, spécialisé dans ce type de mission.

Le Conseil Général et l'ADEME vous invitent à parcourir ce document pour comprendre les enjeux de la fermeture des décharges brutes et connaître le contenu et l'avancement de son programme "Réussissons la réhabilitation de nos décharges".

LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

- Conseil Général, S.M.D.E. (Syndicat Mixte Départemental d'Étude),
- ADEME,
- Préfecture,
- Services de l'État : DRIRE, DIREN, DDASS, DDAF, DDE,
- Agences de l'Eau Rhin-Meuse, Seine Normandie,
- Fédération de pêche,
- Chambres consulaires,
- Associations écologiques...

ADEME

